

CAHIER DE FACTURATION 2022-2023 (circulaire consultable sur le site)

Nom/Prénom de l'aîné des enfants

Chers parents, vous trouverez dans ce cahier les factures de l'année scolaire avec chaque mois :

-En tarif principal : chaque mois, le montant de la **contribution familiale= 17€, 14€ pour 2^{ème} et 3^{ème} enfant, gratuité à partir du 4^{ème}**. Pour rappel, cette contribution familiale, tant que l'activité de l'établissement est maintenue (en présentiel ou à distance) couvre les frais de fonctionnement de l'école, le règlement des charges annuelles des bâtiments scolaires et administratifs, les frais d'acquisition de matériel d'équipement, le maintien en état des bâtiments.

-En tarif particulier, vous aurez *en plus* de la contribution familiale, selon les cas :

- en septembre : les fournitures (1 seule fois sur la 1^{ère} facture de l'année scolaire en cours), 30€ pour le primaire/ 15€ pour la maternelle,

-le solde avant facture si vous avez des montants non encore réglés avant l'édition de la nouvelle facture (pensez à bien régler avant le 15 de chaque mois pour éviter ces reports)

- les frais de cantine du mois passé si votre enfant est concerné de septembre à juin.

Pour les derniers jours de juillet, pas de repas API, pique nique sur la cour.

-Le prix du repas fourni par Groupe API s'élève à 3.95€

- la cotisation APEL (1 seule fois en octobre) à 18€ (à confirmer) si vous souhaitez y adhérer

-la participation financière à une sortie scolaire, un projet pédagogique,(le prix sera annoncé à l'avance)

- l'adhésion à la Mutuelle St Christophe (si souhaitée, 11.50€ tarif 2022-2023 en 1 seule fois sur la 1^{ère} facture si non réglée par chèque en début année),

- les frais de garderie du soir, service mis en place par l'OGEC de 17h25 à 17h55 1à €/jour/enfant (réservée aux familles sans solution de garde)

- le remboursement de matériel scolaire endommagé volontairement si votre enfant est concerné au cours de l'année scolaire.

-A noter : Vous pouvez régler la Contribution Familiale en une seule fois, pour les 10 mois.

17€ x10 mois d'école = 170€, dès la 1^{ère} facture. Le noter sur votre facture et la trésorière en tiendra compte si vous souhaitez payer en 1 fois la contribution.

Pour régler : 3 formules

- **par chèque** : noter au dos le nom et prénom de ou des enfants **et noter sur la facture le n° du chèque et la date du règlement à côté du montant total.**
- **en espèces** : en les remettant directement à la directrice ou une enseignante (pas au personnel) **et en le notant aussi à côté du montant total.**(un justificatif de paiement sera collé sur la facture concernée) *Evitez de confier l'enveloppe d'espèces avant le CMI..*
- **par virement** : avec le RIB fourni sur demande **et noter SVP sur votre facture « réglé par virement le ... »**

.....
Une fois ce petit cahier jaune de facturation glissé par les enseignantes dans le cahier de liaison, garder le cahier jaune à la maison tant que vous n'avez pas réglé et le remettre, avec le règlement souhaité, à l'intérieur du cahier de liaison, dès que possible en essayant de ne pas dépasser le 15 du mois.

-Nous restons (chef d'établissement, enseignante, Trésorière Ogec) à votre disposition si besoin d'explications pour votre facturation.

L'OGEC et l'Equipe Enseignante

Le....., Nom/Prénom

Signature